

Le 25 août 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## Nouveau billet de 10 € : lancement dans un mois

La Banque de France commence le 23 septembre prochain la mise en circulation du nouveau billet de 10 € de la série « Europe » sur l'ensemble du territoire français. La distribution auprès du grand public s'effectuera par l'intermédiaire des guichets et de certains distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation interviendra simultanément dans l'ensemble de la zone euro.

Depuis le début de l'année, la Banque de France a mené de multiples actions de sensibilisation à destination des professionnels sur le nouveau billet de 10 €. Elle a déjà formé des milliers de professionnels à l'authentification du nouveau billet et mené des enquêtes auprès des différents acteurs. Elle a régulièrement réuni les fabricants de distributeurs et d'automates acceptant les billets, les banques, les transporteurs de fonds et les entreprises de transport et de la grande distribution pour veiller à ce que les équipements soient bien adaptés au nouveau billet de 10 €. Elle invite les entreprises dont les distributeurs de marchandises ne seraient pas encore adaptés à se rapprocher de leurs fournisseurs afin d'être tout à fait prêtes le 23 septembre.

Après le 5 € mis en circulation le 2 mai 2013, le nouveau 10 €, second billet de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro. Les billets sont rendus encore plus sûrs grâce au perfectionnement des signes de sécurité intégrés qui garantissent une meilleure protection contre la contrefaçon. Ces nouvelles coupures sont aisément vérifiables avec la méthode consistant à «toucher, regarder, incliner».

L'Eurosystème a choisi de placer un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque, dans le filigrane et l'hologramme de la nouvelle série de billets en euros. Un élément visible instantanément est le nombre émeraude, dont la couleur varie du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut lorsque le billet est incliné. Par ailleurs, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures gauche et droite du billet, permettent, notamment aux aveugles et aux malvoyants, d'identifier sans difficultés le billet.

Ces nouveaux billets représentent une avancée. Ils sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs tout en conservant le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série. Les nouveaux billets coexisteront tout d'abord avec ceux de la première série jusqu'à nouvel ordre. Ceux-ci seront ensuite retirés peu à peu de la circulation avant de cesser d'avoir cours légal à titre définitif, à une date qui sera communiquée bien à l'avance. Ils conserveront néanmoins leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés aux guichets de la Banque de France et dans les banques centrales nationales de l'Eurosystème.

Service de Presse de la Banque de France : 01 42 92 39 00